



Livret d'accueil

Bienvenue !

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par le **Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence** – Centre de Simulation du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc.

Voici les principales informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation :

- 1- L'organisme de formation
- 2- Notre engagement qualité
- 3- L'offre de formation
- 4- Localisation et accès
- 5- Le règlement intérieur
- 6- Règlement Général de Protection des Données

Le Directeur Médical
Dr G. BOUILLEAU

Notre organisme de formation : le CESU

Le **C**entre d'**E**nseignement de **S**oins d'**U**rgence (CESU) se situe au rez-de-chaussée du Pavillon 10 au Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, site de Châteauroux.

L'équipe du CESU, service hospitalier appartenant au pôle « **A**nesthésie – **R**éanimation – **U**rgences » (« ARU »), se compose :

- du médecin directeur, responsable du CESU, qui coordonne le pilotage des activités du Centre et le management de l'équipe
- de responsables de formation, issus du milieu hospitalier, qui assurent :
 - l'élaboration et le suivi des actions de formation
 - l'ingénierie de formation
 - le conseil en formation, l'aide et l'accompagnement des personnels dans les parcours pédagogiques
 - les évaluations et les suivis des dispositifs de formation
- d'une secrétaire qui veille au bon fonctionnement administratif du CESU.

Secrétariat ☎ 02.54.29.60.14 (mardi et jeudi de 08h30 à 12h)

Le CESU est un service agréé par le Ministère de la Santé en vertu de l'article D 6311-19 du code de la santé publique

CESU 36 : organigramme

Directeur Médical

Docteur BOUILLEAU Guillem

Cadre soignant de pôle

Madame DOUDEMONT Karine

Cadre du service

Madame PERRIN Mélina, faisant fonction de cadre de santé

Médecins intervenants

Monsieur BOUSSETTA Belgacem - Madame RAU Ileana

Secrétaire et correspondante handicap

Madame TIXADOU Patricia

Formateurs GSU

Madame BOUZIN Cindy
Madame DIMOLI Julie
Madame DUCOUDRAY Angélique

Monsieur EL OUALI Mohamed
Monsieur MAITREPIERRE Paul-Olivier
Monsieur SOULARD Cédric

Aides-formateurs GSU

Monsieur BODIN Christophe
Madame CLEMENT Céline
Monsieur LACOUR Aurélien

Madame MATHIEU Cécile
Madame MOUSSEAU Amandine
Madame ROHART Pauline



Notre engagement qualité

Nos valeurs fondamentales :

- La transmission, la construction, la mutualisation des savoirs et des compétences au service des personnes soignées
- La qualité de l'écoute et de l'accompagnement des stagiaires et des intervenants dans le parcours d'apprentissage
- Une pédagogie moderne, interactive avec un stagiaire acteur de son parcours de formation

Nos engagements qualité :

Le CESU répond à l'ensemble des sept critères du décret n°2019-564 du 06 juin 2019 relatif à la qualité des formations professionnelles :

- l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- l'adaptation des dispositifs d'accueil, du suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de l'offre de formation
- la qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations
- les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

cf articles R. 6316-1 à R. 6316-4 intégrés dans le code du travail par un décret du 30 juin 2015 (JO, 1^{er} juillet...)

FORMATIONS et URGENCES : DE L'EDUCATION EN SANTE A L'APPRENTISSAGE DES SOINS COMPLEXES

Notre référence et l'adhésion à l'Association Nationale des CESU (ANCESU) font de notre **Livre Blanc** notre démarche pédagogique de qualité

[Livre blanc - Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence \(ancesu.fr\)](http://ancesu.fr)



Notre engagement qualité

Modalités d'évaluation au cours de la formation

AVANT la session de formation

Questionnaire d'évaluation des prérequis ou des préacquis (connaissances initiales – pré test) : l'objectif de ce questionnaire est de permettre de mieux comprendre, évaluer vos connaissances de base, vos besoins et vos attentes afin d'améliorer l'efficacité de la formation

PENDANT la formation

Vous serez évalués sur des mises en situation.

EN FIN de formation

Un questionnaire vous permettra d'évaluer votre niveau d'atteinte des objectifs de formation

En fin de formation, vous recevrez :

- l'attestation de présence
- l'attestation de formation portant le numéro de diplôme AFGSU

L'intégralité de notre Charte d'Engagement Qualité est consultable sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :

<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

L'offre de formation

L'équipe du CESU, experte en pédagogie, est en mesure d'adapter ses parcours d'apprentissage aux différents publics en proposant différentes modalités pédagogiques interactives et innovantes. Une attention toute particulière est portée sur l'échange et l'analyse des pratiques professionnelles.

NOS INTERVENANTS

- ⊕ Experts dans le domaine pour lequel ils déploient une assistance pédagogique adaptée et personnalisée au public en formation
- ⊕ Professionnels de soins en activité, ils mettent à jour régulièrement leurs connaissances et compétences pour rester au plus près des animations pédagogiques les plus actuelles

COMMENT S'INSCRIRE

- ⊕ Vous pouvez prendre contact directement avec notre secrétariat qui vous donnera toutes les informations nécessaires

Secrétariat ☎ 02.54.29.60.14
Ouvert les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00

L'offre de formation

Nos salles de formation

Nous disposons de **cinq salles de formation**, dont une pour la simulation « haute-fidélité », toutes équipées du matériel pédagogique nécessaire pour assurer le bon déroulement de nos formations (vidéo-projection, matériel informatique, mannequins, défibrillateurs...).

La Direction du Centre Hospitalier Châteauroux – Le Blanc met à votre disposition :

- La possibilité de déjeuner à la cafétéria située au Pavillon 7
- La possibilité de déjeuner au self du personnel de l'hôpital pour un coût de 8.80€ (le ticket est à retirer au standard de l'établissement **avant** le début de la formation, une facture pourra vous être remise)
- Une place de parking pour les personnes à mobilité réduite, avec marquage adapté, est située à l'entrée du Pavillon 10 – Entrée A, CESU, qui possède une rampe d'accès ainsi que des toilettes aux normes. Pour toute question à ce sujet et/ou à l'adaptation de la formation, merci de contacter Madame TIXADOU Patricia, secrétaire et correspondante handicap du service. Vous pourrez également consulter notre Charte Handicap dans son intégralité sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc : <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>
- Des places de parking existent sur site mais nécessitent un covoiturage et sont en nombre très limités. Possibilité de se garer à l'extérieur : parking dédié situé avenue John Kennedy ou dans la rue à proximité du Centre Hospitalier
- Normes de sécurité incendie en vigueur

Horaires de formation

La durée habituelle de nos formations est de 7h par jour (8h30-12h30 / 13h30-17h).

L'offre de formation

LE CESU ET LES FORMATIONS « GESTES D'URGENCE »

✓ Nous délivrons toutes les formations donnant droit aux **Attestations de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)** :

- ⊕ AFGSU 1
- ⊕ AFGSU 1 Recyclage
- ⊕ AFGSU 2
- ⊕ AFGSU 2 Recyclage

✓ Vous pourrez retrouver tout le contenu de chaque formation sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux–Le Blanc :

<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

L'offre de formation

AFGSU 1 - Programme de formation

Jour 1

- ⊕ Le malaise
- ⊕ L'alerte, le bilan synthétique et demander conseil
- ⊕ L'inconscience
- ⊕ Identification du danger et assurer la protection, appliquer les règles d'hygiène
- ⊕ L'arrêt cardiaque et le défibrillateur automatisé externe
- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Mise en situation sur les différents thèmes de la journée

Jour 2

- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ Les traumatismes cutanés
- ⊕ Les traumatismes osseux
- ⊕ Mise en situation globale sur les différents thèmes abordés
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles +/-pause
- ⊕ Clôture de la formation



L'offre de formation

Recyclage AFGSU 1 - Programme de formation

- ⊕ Le malaise
- ⊕ L'inconscience qui respire
- ⊕ L'arrêt cardiaque (AC) et le défibrillateur automatisé externe (DAE)
- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles
- ⊕ Clôture de formation

L'offre de formation

AFGSU 2 - Programme de formation

Jour 1

- ⊕ Le malaise, appareils de surveillance et oxygénothérapie
- ⊕ L'alerte, le bilan synthétique et demander conseil
- ⊕ L'inconscience
- ⊕ Identification du danger et assurer la protection, appliquer les règles d'hygiène
- ⊕ L'arrêt cardiaque et le défibrillateur automatisé externe
- ⊕ Procédure de maintenance et de matériovigilance

Jour 2

- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ Les traumatismes cutanés
- ⊕ Les traumatismes osseux
- ⊕ Accouchement inopiné

Jour 3

- ⊕ Mise en situation
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles
- ⊕ Clôture de la formation



L'offre de formation

Recyclage AFGSU 2 - Programme de formation

- ⊕ Le malaise
- ⊕ L'inconscience qui respire
- ⊕ L'arrêt cardiaque et le défibrillateur automatisé externe
- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles
- ⊕ Clôture de la formation



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence

Localisation et accès

Le CESU est situé sur le site de Châteauroux du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, au rez-de-chaussée du Pavillon 10 – Entrée A et possède une place de parking dédiée avec marquage adapté ainsi qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Notre adresse :

Centre Hospitalier Châteauroux – Le Blanc
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Pavillon 10 – Entrée A
216 avenue de Verdun
36000 CHATEAUROUX

Secrétariat : 02.54.29.60.14

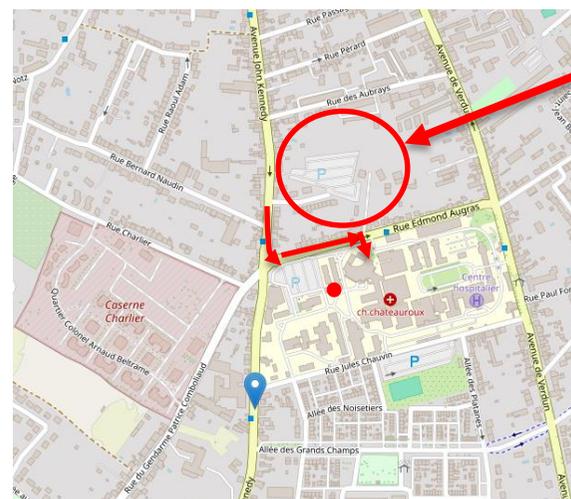
Accès internet : <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

Localisation et accès

Entrée du Centre Hospitalier de Châteauroux



Pavillon 10



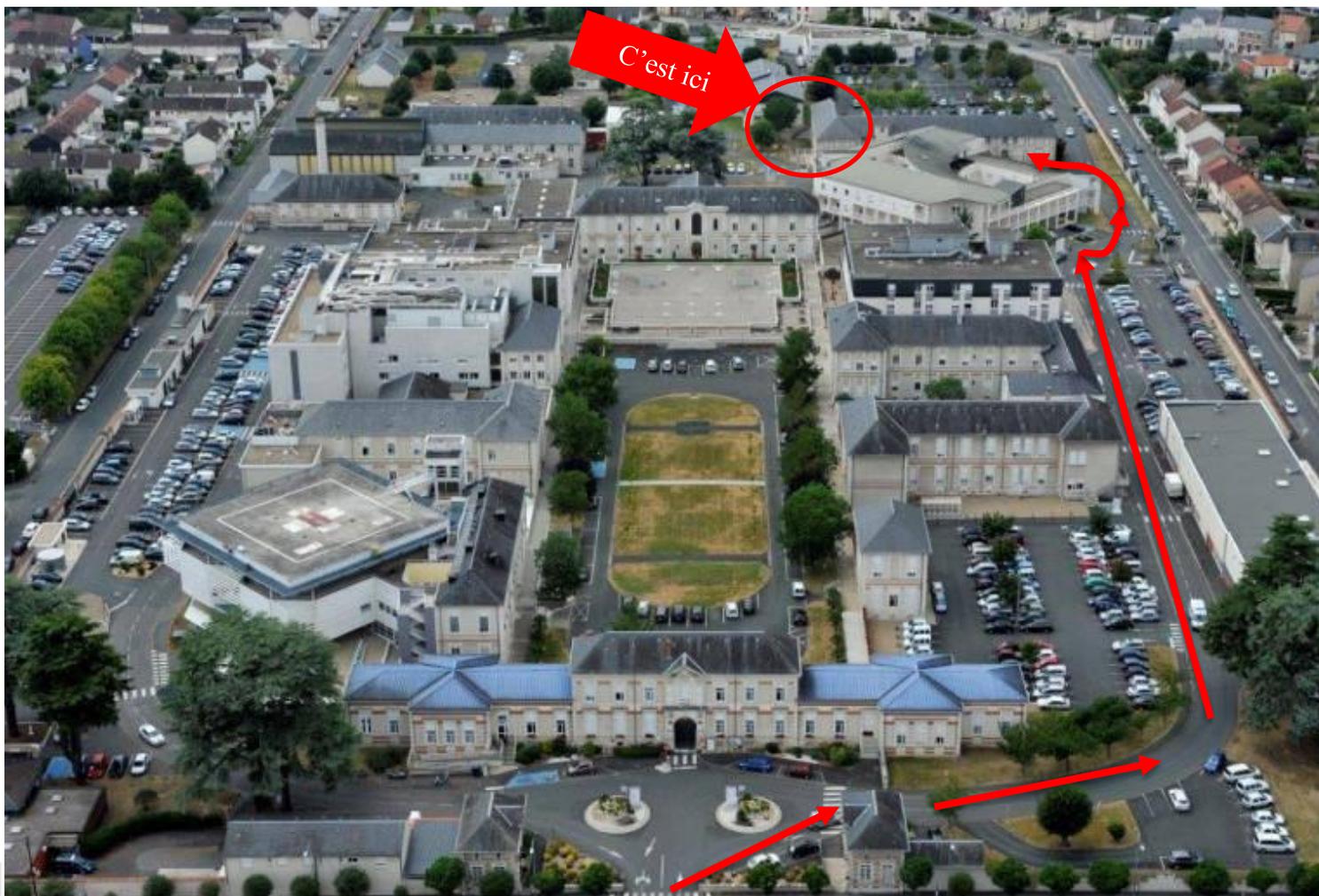
Parking extérieur accès piéton

- pavillon 10



Localisation et accès

Plan d'accès au sein du Centre Hospitalier



Règlement applicable aux apprenants CESU

Le présent règlement a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux différentes formations assurées par le CESU 36 dans le but d'en permettre le bon fonctionnement.

Les stagiaires doivent respecter les règles d'organisation du CESU 36, le règlement intérieur et prendre soin du matériel qui leur est confié.

Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 36)

Le CESU 36, centre de formation du SAMU 36, est intégré au pôle d'Anesthésie – Réanimation – Urgences (« ARU ») et rattaché au Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, depuis sa création en octobre 2002. Le Directeur du Centre Hospitalier en exerce la direction administrative.

L'accès des personnes à mobilité réduite est facilité par la mise à disposition d'une place de parking dédiée avec marquage adapté ainsi que la création d'une rampe d'accès au Pavillon 10- Entrée A, CESU. Les salles de formation sont situées au rez-de-chaussée du pavillon et la salle de formation n°2 est équipée pour l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le service dispose également de toilettes aux normes.

Pour toute question complémentaire à ce sujet et/ou l'adaptation de la formation, veuillez contacter le secrétariat en amont.

Organisation et modalités de formation

Les formations sont essentiellement destinées aux personnels employés en établissements de santé et médico-sociaux ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé afin qu'ils disposent des savoirs indispensables à la prise en charge des urgences. Ces gestes doivent être adaptés aux connaissances déjà acquises et au contexte dans lequel ces personnels exercent. Par ailleurs, les formations doivent permettre de fournir une culture sur les situations sanitaires exceptionnelles.

Règlement applicable aux apprenants CESU

Des conventions de formation sont élaborées entre les stagiaires ou leur employeur et le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc. Une annexe pédagogique est jointe dans laquelle sont spécifiés : l'intitulé de la formation, les objectifs, les étapes de la formation, la durée, la ou les date(s), le lieu et le coût.

En cas de désistement du stagiaire ou de l'employeur après l'inscription, un tarif dégressif sera appliqué :

- désistement au moins 21 jours avant le début de la formation : aucune somme n'est due
- désistement entre 15 et 21 jours avant le début de la formation : 30% du coût de la formation sera dû
- désistement entre 1 semaine et 15 jours avant le début de la formation : 50% du coût de la formation sera dû
- désistement moins d'une semaine avant le début de la formation : 100% du coût de la formation sera dû.

Toute absence à une séquence de formation entrainera la non délivrance de l'attestation de formation.

Durant la formation

Les participants doivent porter une tenue vestimentaire adaptée et respectueuse de la législation en vigueur. Il est notamment interdit de porter tout type de couvre-chef à l'intérieur des locaux du CESU 36.

En référence à la loi Evin du 10 janvier 1991, au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 et à la note d'instruction n° 14/09 du vendredi 16 mai 2014, il est interdit de fumer et d'utiliser les cigarettes électroniques dans les locaux du CESU 36. Des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur.

Il est également interdit de pénétrer dans l'établissement en état d'ivresse et d'y introduire des boissons alcoolisées.

Règlement applicable aux apprenants CESU

Lors des pauses, le café est offert gratuitement aux stagiaires.

Pour le déjeuner, les stagiaires ont le choix de se rendre à la cafétéria située au Pavillon 7 ou d'accéder au self du personnel de l'hôpital pour un coût de 8.80€ (le ticket est à retirer au standard de l'établissement avant le début de la formation, une facture pourra vous être remise).

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation généralement répartis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et se doivent d'être ponctuels.

Durant les cours les téléphones mobiles, ou tout autre matériel équivalent, doivent être éteints (sauf autorisation exceptionnelle du formateur présent). La prise de clichés et leur partage via les réseaux sociaux sont également interdits (sauf autorisation exceptionnelle du formateur présent).

L'intégralité de notre Règlement Intérieur est consultable sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :
<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

Règlement Général de Protection des Données

Le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc s'engage à la protection des données à caractère personnel conformément aux articles 6.1.c et 6.1.d du RGPD de 2016 mis en application en mai 2018.

L'intégralité de notre Règlement Général de Protection des Données est consultable sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :

<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>